Saint-Germain-le-Châtelet

LES ÉCHOS DU CHÂTELET

Le bulletin d'information n°10- DECEMBRE 2025

LE MOT DU MAIRE

Mesdames, Messieurs,

À l'heure où s'achève ce mandat et où s'ouvre une période particulière de réserve liée aux prochaines élections, je souhaitais simplement vous adresser un message sincère et tourné vers l'essentiel.
Chacun le sait : la conjoncture actuelle n'est pas des plus légères. Le climat mondial est souvent anxiogène et notre quotidien en subit les répercussions. Malgré cela et peut-être même à cause de cela, avec l'ensemble du conseil municipal, nous avons toujours eu à cœur de faire de Saint-Germain-le-Châtelet une commune où il fait bon vivre, où l'on se sent bien, en confiance, dans un cadre solidaire et apaisé.

Je voudrais, avant tout, remercier très chaleureusement mes trois adjoints pour leur investissement sans faille. Leur soutien dans les moments difficiles, leur disponibilité et leur loyauté ont été pour moi des appuis précieux.
Je tiens également à remercier l'ensemble des élus du conseil municipal : leurs remarques constructives, leur présence fidèle, jamais une séance n'a dû être reportée faute de quorum, et leur sens du collectif ont permis de travailler sereinement, dans un esprit respectueux et efficace.
Mes remerciements vont aussi à nos agents communaux qui incarnent chaque jour la notion de service public : Jessica qui accueille chacun d'entre vous avec le sourire, une écoute attentive et le soin de transmettre vos préoccupations ; Jérôme et Clément qui veillent quotidiennement à ce que notre commune soit propre, entretenue, fleurie, que l'aire de jeux reste accueillante, que le terrain de football et les bords de nos routes et chemins soient tondus et soignés. Leur engagement est constant, discret, mais essentiel. Qu'ils en soient ici chaleureusement remerciés.
Je souhaite également saluer nos associations qui continuent d'animer la vie du village malgré un contexte où le bénévolat se fait plus rare et où le repli sur soi gagne du terrain. Leur dynamisme et leur dévouement sont précieux pour maintenir le lien social qui fait la richesse d'un village comme le nôtre.

Enfin, je veux adresser à chacune et chacun d'entre vous mes vœux les plus sincères. Que ces fêtes de fin d'année vous apportent douceur, répit, joie et chaleur, entourés des personnes qui vous sont chères.

Bien à vous,

Jean-Luc ANDERHUEBER
Maire de Saint-Germain-le-Châtelet

Infos pratiques

Mairie
3 Rue de Bourg
90110 Saint-Germain-Le-Châtelet

Horaires d'ouverture :
Lundi de 9h30 à 12h00
Jeudi de 16h30 à 18h30
Vendredi de 14h00 à 16h00

mairie@saint-germain-le-chatelet.fr
03 84 23 71 92

www.saint-germain-le-chatelet.fr

Retrouvez les infos rapides de votre commune sur ILLIWAP (application Illiwap, recherchez « 90110 ») ou scannez le QR code

Restauration de la Piéta : un patrimoine sauvegardé

Trônant depuis des siècles dans notre église, la Piéta, émouvante Vierge de Pitié en bois polychromé du XVIIe siècle, fait partie intégrante du patrimoine religieux de notre village.

Classée Monument historique depuis 1981, elle attire le regard par la finesse de sa sculpture et l'intensité du recueillement qu'elle inspire.
Mais le temps a laissé son empreinte : attaques d'insectes xylophages, fissures, soulèvements de peinture et dépôts de poussière ont fragilisé l'œuvre, menaçant à terme sa conservation.

La commune a donc sollicité le Centre Régional de Restauration et de Conservation des Œuvres d'Art (CRRCOA) de Vesoul pour établir un diagnostic complet.

L'étude menée par des conservateurs - restaurateurs a permis de préciser l'état de la statue et de définir les interventions nécessaires :

- consolidation du bois dans les zones fragilisées,
- refixage des soulèvements de polychromie,
- nettoyage minutieux de la surface,
- comblement et retouche des lacunes pour retrouver une unité visuelle,
- et étude colorimétrique afin de documenter les différentes couches de peinture.

Estimée à un montant de 4 250 €, cette restauration sera réalisée par des professionnels habilités « Musées de France ». Afin de préserver durablement ce témoignage de foi et de savoir-faire artisanal, la commune engagera prochainement une demande de subvention auprès de l'État.

La vidéoprotection désormais opérationnelle

Depuis le début du mois d'octobre, le dispositif de vidéoprotection est pleinement opérationnel sur notre commune.
Trois caméras assurent désormais la surveillance des principales entrées du village — rue de Bourg, rue Principale en direction des Errues et rue Principale en direction de Rougemont-le-Château — ainsi qu'un point de contrôle situé sur l'aire de jeux et son parking.
Cet équipement a pour objectif de renforcer la sécurité et la tranquillité publiques, tout en facilitant la prévention des incivilités.

Le coût total de l'installation s'élève à 23 810 €, financé à 50 % par l'État dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD), soit le taux maximal de subvention possible pour ce type de projet, correspondant à 11 905 €.

Le réseau Orange est entré en service

Depuis le 31 juillet 2025, l'émetteur Orange, installé sur le pylône Free situé près du château d'eau, en lisière de forêt, est désormais opérationnel.
Grâce à cette mise en service, notre commune bénéficie désormais de la présence des quatre opérateurs de téléphonie mobile : Orange, Free, SFR et Bouygues Télécom.
Cette couverture complète du territoire améliore sensiblement la qualité du service pour les habitants comme pour les visiteurs, qu'il s'agisse de téléphonie ou d'accès à l'internet mobile.

Pour les plus curieux, les caractéristiques techniques de ces émetteurs (fréquences, puissances, technologies 4G/5G, etc.) sont consultables sur le site : www.cartoradio.fr

Des nichoirs pour enrichir la biodiversité du verger Martha

Dans le cadre de sa formation en Gestion des Milieux Naturels et de la Faune (GMNF), Kilian Jacotot, élève de Terminale au lycée François-Xavier à Besançon et habitant de la commune, a mené un projet concret au verger Martha : l'installation de plusieurs nichoirs destinés à favoriser la présence d'oiseaux insectivores.

Ces nichoirs, conçus pour différentes espèces, ont été positionnés après étude des conditions optimales (exposition, tranquillité, hauteur). Jérôme, notre agent communal, a accompagné Kilian tout au long de la réalisation et l'a tutoré durant une semaine, lui permettant de mettre en pratique ses connaissances en gestion écologique.

Les enfants de la classe de petite section de notre école ont assisté, le 7 novembre, à l'installation des nichoirs, découvrant ainsi la biodiversité locale et son importance.

Ce projet sera présenté par Kilian lors de son épreuve de baccalauréat professionnel comme un exemple d'action concrète en faveur d'une gestion durable des milieux naturels.

Municipales 2026 : scrutin de liste obligatoire et fin du panachage dans les petites communes

Le scrutin de liste pour tous

Depuis la loi du 21 mai 2025, le mode de scrutin des conseillers municipaux des communes de moins de 1 000 habitants est identique à celui des communes de 1 000 habitants ou plus. Notre commune appartient à la tranche de population des 500 à 999 habitants.

Le mode de scrutin aux élections municipales est un **scrutin de liste proportionnel à deux tours.**

Les listes doivent respecter la parité, c'est-à-dire être composées d'autant de femmes que d'hommes, avec une alternance obligatoire une femme, un homme ou inversement.

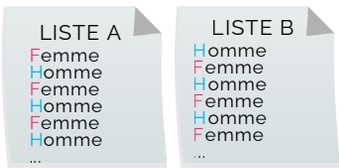

Fin du panachage

Les électeurs ne peuvent plus rayer des noms ou changer leur ordre sur les bulletins (panachage).

Le décret du 6 août 2025 précise que les bulletins comportant une modification de l'ordre des candidats, une mention manuscrite, une adjonction ou une suppression de noms sont désormais considérés comme nuls.

Les ajouts, les ratures ou la modification de l'ordre de présentation entrainent la nullité du bulletin.

Les élections municipales 2026 se dérouleront les 15 et (en cas de second tour) 22 mars 2026.

Une calculatrice pour bien commencer le collège

Juste avant les grandes vacances, les 17 élèves de CM2 du RPI ont vécu leur dernière après-midi de classe à l'école d'Anjoutey.
À cette occasion, une calculatrice leur a été remise pour les accompagner dans leur passage au collège. Ce petit moment convivial s'est déroulé en présence de Jean-Luc Anderhueber, maire de Saint-Germain-le-Châtelet, de Valérie Oriat, son adjointe, de Jean-Pierre Bringard, maire d'Anjoutey, et de Nathalie Pouillet, son adjointe. Ce petit cadeau, utile pour la suite de leur scolarité, marque le passage vers une nouvelle étape : l'entrée au collège.

Bonne route à chacun d'eux !

Colis des aînés, repas et dons

C'était jour de fête le 22 juin pour nos ainés qui se sont retrouvés pour un repas convivial et festif à la salle communale. La journée a été rythmée par un spectacle de magie.
Le 29 novembre, un colis composé de saveurs locales a été distribué à celles et ceux qui l'avaient choisi.

Enfin, les personnes qui le souhaitaient avaient la possibilité de transformer leur colis ou leur repas en don aux Restos du Cœur, qui ont ainsi reçu une somme de 450 euros.